

BULLETIN DE PAIE

01/11/2024 au 08/11/2024

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
SARL ETANCHEITE GENIALE 59	P0194/0019/B1/0/0	Aide Etancheur
1010 Rue Arthur Brunet	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
59220 DENAIN	1 99 99 99 999 999	Niveau I Position 2 coef 170
Siret / Ape : 84380334700015 / 4399A	Date d'entrée 15/10/2024	sortie 08/11/2024 ancienneté 15/10/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. SAADI Tariq	
	95 Rue Pierre Beriot	
	59220 DENAIN	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base	151,67	12,0000	1 820,04		
H.S. exceptionnelles à 25%	7,00	15,0000	105,00		
Abs jour férié non payé le 01/11/2024	-7,00	12,0000	-84,00		
Entrée/Sortie Hres de base	-109,67	12,0000	-1 316,04		
TOTAL BRUT	42,00		525,00		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	525,00			7,0000	36,75
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	525,00	0,8700	4,57	4,0700	21,37
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	525,00			8,6000	45,15
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	525,00	6,9000	36,23	8,5500	44,89
Sécurité Sociale déplafonnée	525,00	0,4000	2,10	2,0200	10,61
Complémentaire Tranche 1	525,00	4,0100	21,06	6,0100	31,55
FAMILLE	525,00			3,4500	18,11
ASSURANCE CHÔMAGE	525,00			4,3000	22,57
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					14,86
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					103,43
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	524,85	6,8000	35,69		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	524,85	2,9000	15,22		
Réduction cotis. heures complémentaires / supplémentaires	105,00	11,3100	-11,88		
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-172,24
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			102,99		177,05
Compteur hres suppl.	46,00				

--

NET SOCIAL			422,01	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			422,01	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	339,25	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			97,98	643,90

	Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	422,01 €
MOIS	42,00	901,60	525,00	102,99	339,25	177,05	REGLEMENT	Chèque
CUMUL	172,00	3 020,57	2 202,00	403,71	1 218,23	792,82	DATE DE PAIE	08/11/2024

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
702,05	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.